

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal du 25 mars 2019

ETAT DE PRESENCE

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS	OBSERVATIONS
BRIZZI M. MAIRE	X				HAAS S.		X		EXCUSÉE	HIRTH M.		X		
SCHMITT J.	X				LIONELLO R.	X				CHRISTIANY C.	X			
PATERNIERI W.	X				EYRAUD J.	X				REBSTOCK A.	X			
SAVINI M.	X				KLAINE D.	X				FORTUGNO J.	X			
TOCZEK JP.	X			A PARTIR DU VOTE DU POINT 6	LEMOINE C.		X			SCHUTZ S.		X		EXCUSÉE
PISU D.	X				PIOVESAN M.	X				QUINQUETON P.		X		
FRANCO N.	X				FREGONI R.	X				GULINO G.	X			
SCHMITT M.	X				NUCERA D.	X				DA ROCHA SOARES A.	X			
PAQUIN JM.	X				LISSE J.	X				AZEVEDO GONCALVES MH.		X		EXCUSÉE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MONIQUE SAVINI

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 20 JUSQU'AU VOTE DU POINT 5 ET 21 A PARTIR DU VOTE DU POINT 6

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 20 JUSQU'AU VOTE DU POINT 5 ET 21 A PARTIR DU VOTE DU POINT 6

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT DONC VALABLEMENT DELIBERER.

Madame Monique SAVINI est nommée secrétaire de séance.

DECISIONS

1. DECISIONS

Rappel de la note de synthèse

Dans le cadre des attributions que le conseil municipal a accordées à Monsieur le Maire par délibération du 24 juin 2016, celui-ci a pris les décisions suivantes :

1) *En application des dispositions de l'alinéa 5 de la délibération :*

N° 2019-01 : décision d'attribuer le logement sis 15C rue de Gaulle au 2^{ème} étage D de typologie T3 et d'une superficie de 58,64 m² pour un loyer nu de 285,31 €, à compter du 1^{er} mars 2019.

N° 2019-02 : décision d'attribuer le logement sis 2b rue des Vosges de typologie T3 et d'une superficie de 76,30 m² pour un loyer nu de 420 €, à compter du 22 février 2019.

Aucune observation.

PROCES-VERBAUX

2. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DES 6 DECEMBRE 2018 ET 7 FEVRIER 2019

Rappel de la note de synthèse

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent formuler des observations ou poser des questions concernant les procès-verbaux des réunions du conseil municipal en date des 6 décembre 2018 et 7 février 2019.

Aucune observation.

VOTE : unanimité

RESSOURCES HUMAINES

3. CREATION DE POSTES (EMPLOIS VACANCES)

Rappel de la note de synthèse

Dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités ou saisonnier d'activités ou alors dans le cadre d'un remplacement temporaire d'un fonctionnaire indisponible pour les emplois vacances, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer 30 postes, dont 2 adjoints du patrimoine 1^{er} échelon à temps complet et 28 adjoints techniques 1^{er} échelon à temps complet pour l'année 2019 durant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'ouvrir ces postes aux différentes périodes de congés scolaires, hors vacances de Noël. Il rappelle que l'an dernier vingt postes étaient ouverts, seulement quinze postes furent pourvus. A ce jour, il y a déjà neuf inscriptions.

Madame REBSTOCK demande si tous les postes seront pourvus et si les enfants ayant choisi leur session pendant la période estivale pourront se représenter.

Monsieur le Maire répond par la négative.

VOTE : unanimité

4. CREATION DE POSTES SUITE A UN AVANCEMENT DE GRADE A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2019

Rappel de la note de synthèse

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer les postes suivants :

- *1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (31/35^{ème}),*
- *1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,*
- *1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.*

Aucune observation.

VOTE : unanimité

5. NOUVELLE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NILVANGE ET LE CENTRE INTERENTREPRISES DE SANTE AU TRAVAIL

Rappel de la note de synthèse

La réforme de la santé au travail (Loi n° 2011-867 du 20 juillet 2011) a revu l'organisation des services de santé au travail et modifié le suivi individuel de l'état de santé des salariés de droit privé en introduisant, notamment, les entretiens infirmiers. Pour les agents de la fonction publique territoriale, la réglementation (Décret n° 2012-170 du 3 février 2012, modifiant le décret n° 85-603 du 10 juin 1985) a également permis au médecin de prévention d'être assisté par du personnel infirmier, d'animer et de coordonner une équipe pluridisciplinaire. La surveillance médicale des agents est donc assurée, à l'instar de celle des salariés de droit privé, par le médecin de prévention et, le cas échéant, sous sa délégation par l'infirmier(ère) en santé au travail.

Considérant la raréfaction des ressources médicales, le législateur a ensuite profondément réformé le suivi individuel de l'état de santé des salariés et notamment la périodicité des visites des salariés de droit privé (Loi du 8 août 2016 et Décret d'application du 27 décembre 2016). Le travailleur déclaré comme non exposé à des risques particuliers bénéficie désormais d'un renouvellement de la visite d'information et de prévention initiale selon une périodicité que le médecin détermine et qui ne peut excéder cinq ans. Ces visites peuvent être effectuées par un professionnel de santé. Le salarié déclaré comme exposé à des risques particuliers, quant à lui, bénéficie d'un renouvellement de sa visite médicale d'embauche, effectuée par le médecin du travail, selon une périodicité que ce dernier détermine et qui ne peut être supérieure à quatre ans. Un examen intermédiaire est effectué par un professionnel de santé au plus tard deux ans après la visite avec le médecin du travail.

Dans cette optique de rapprochement des règles applicables aux entreprises de droit privé, initiée par le Décret n° 2012-170 du 3 février 2012, et afin d'instaurer une équité de traitement entre leurs adhérents de droit privé et les collectivités de la fonction publique territoriale, le Centre Interentreprises de Santé au Travail (CIST) attire l'attention des collectivités sur celle applicable aux salariés de droit privé.

Toutefois, le médecin du travail continuera d'intervenir dans les situations de reclassement et collaborer avec le comité médical ou la commission de réforme. De plus, nous rappelons que le pôle prévention des risques professionnels mettra toujours à disposition de la collectivité des compétences techniques et spécifiques en psychologie du travail et des organisations, ergonomie, hygiène, chimie, toxicologie et épidémiologie. En effet, le rôle de la médecine de prévention ne se limite pas à la surveillance individuelle de l'état de santé des agents. Dans le cadre du partenariat avec le CIST, le médecin de prévention coopère avec la collectivité sur le champ de la prévention des risques professionnels. En fonction des besoins de la collectivité, identifiés par le médecin, celui-ci peut solliciter un plateau technique du CIST, sans surcoût de cotisation.

Afin de ne pas interrompre les relations avec le CIST, Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer la nouvelle convention intégrant les modalités de surveillance individuelle de l'état de santé des agents, la date de mise en application de la présente convention est fixée au 1^{er} mai 2019, renouvelable par tacite reconduction le 1^{er} janvier de chaque année.

Aucune observation.

VOTE : unanimité

PETITE ENFANCE

Arrivée de Monsieur TOCZEK.

6. PROJET DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE VICTOR HUGO ENTRE LA VILLE DE NILVANGE ET LE RELAIS COMMUNAUTAIRE (RAM) « LA LUCIOLE » GERE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL DE FENSCH

Rappel de la note de synthèse

Considérant la demande de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch de pouvoir disposer ponctuellement de la salle Victor Hugo de la Ville de Nilvange pour l'organisation, au maximum, de cinq séances annuelles de baby gym destinées aux assistants maternels et/ou professionnels de garde à domicile, ainsi que les enfants accueillis et éventuellement leurs parents, suivis par le Relais communautaire « La Luciole » ;

Considérant que le RAM prendra contact au préalable avec la Ville de Nilvange pour s'assurer de la disponibilité de salle aux jours et heures souhaités pour chaque trimestre de l'année scolaire (septembre-décembre, janvier-mars et avril-juin), avant d'éditer et diffuser son programme d'animations ;

La salle Victor Hugo sera à usage exclusif des séances de baby gym organisées aux dates et horaires préalablement réservées par le Relais communautaire « La Luciole » et destinées aux assistants maternels et/ou professionnels de garde à domicile, ainsi que les enfants accueillis et éventuellement leurs parents.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer la convention, elle est applicable à compter de la date de signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour la même durée, dans la limite de six fois maximum.

Aucune observation.

VOTE : unanimité

POLITIQUE JEUNESSE DE TERRITOIRES

7. APPROBATION DE LA CHARTE DEPARTEMENTALE MOSELLE JEUNESSE

Rappel de la note de synthèse

Depuis 2009, soutenus par leur conseil municipal respectif, les PEP 57 d'Algrange, la Maison Pour Tous « La Borderie » de Nilvange et le centre social de Knutange œuvrent en commun en direction de la jeunesse pour :

- *proposer aux jeunes une offre d'animations et de services cohérents au sein d'un territoire qui en était dépourvu,*
- *mutualiser les moyens financiers pour permettre aux jeunes de réaliser des projets d'envergure et répondre à leurs attentes et besoins.*

Une politique jeunesse de territoire s'est progressivement développée, mêlant projets d'animations (séjours, actions sportives et culturelles, actions d'engagement) et soutien aux initiatives jeunes (salon jeunes d'avenir, forum, concert solidaire par exemple). Le travail en partenariat a permis la création de trois postes d'animateurs jeunes par commune et, depuis janvier 2016, d'un poste d'animateur PIJ mobile qui coordonne les actions des trois communes. Une commission jeunesse, composée d'élus, de techniciens, d'administrateurs et de jeunes, permet de suivre les projets en cours et d'en faciliter la réalisation.

Le Projet Moselle Jeunesse a pour objectif de construire avec les jeunes une intervention actualisée plus pertinente, en ciblant prioritairement le public des 11-17 ans, en associant les territoires et en s'appuyant sur les différentes forces et ressources qui les composent.

Compte tenu de ce qui précède, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer la Charte départementale 2019-2021 ci-jointe, qui précise le cadre méthodologique du projet piloté par le Département.

Aucune observation.

VOTE : unanimité

POLICE MUNICIPALE

8. CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NILVANGE ET L'AGENCE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISE DES INFRACTIONS

Rappel de la note de synthèse

En vertu du décret N° 2011-348 du 29 mars 2011 portant création de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (ANTAI), celle-ci est chargée de la mise en œuvre de la verbalisation électronique et du traitement des messages d'infraction adressés par les collectivités territoriales.

Cette convention a pour objet de définir les conditions de la mise en œuvre du processus de verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de NILVANGE.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante donc l'autorisation de signer la convention avec ANTAI relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur le territoire de la Commune de NILVANGE.

Madame REBSTOCK demande des explications sur l'application du PV électronique.

Monsieur le Maire répond que le système permet de verbaliser directement le contrevenant.

Madame REBSTOCK souhaite connaître les consignes données au policier municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il est actuellement dans la phase de prévention puis, quand il sera équipé, il pourra verbaliser.

Monsieur TOCZEK rajoute qu'il y a des fascicules prévus à cet effet.

Madame REBSTOCK souhaite savoir à partir de quand et pour quelle infraction il va verbaliser.

Monsieur le Maire explique qu'il y a des choses qui ne seront pas tolérées.

Monsieur TOCZEK précise qu'il y aura d'abord un avertissement, puis une verbalisation.

Madame REBSTOCK demande comment gardera-t-il cela en mémoire, par exemple : le cas d'une voiture mal garée.

Monsieur le Maire répond que le policier fait des rapports, des photos, et donc il y a une mémorisation des véhicules.

Monsieur PATERNIERI propose de réunir les personnes pour montrer et expliquer le fonctionnement du matériel.

Madame REBSTOCK insiste sur le fait qu'il est nécessaire de mettre en place des règles afin d'établir une ligne de conduite identique pour tous.

Monsieur le Maire précise que ce sera entre lui et le policier municipal, et les règles seront établies pour garantir la sécurité avant tout, en gardant une certaine souplesse.

Monsieur FORTUGNO demande si le coût et la maintenance technique sont déjà chiffrés.

Monsieur THIRY répond que la formation et la maintenance ont un coût de 2 500 €, le policier municipal a déjà utilisé par ailleurs cet appareil.

VOTE : unanimité

ASSOCIATIONS

9. APPEL A PROJET ASSOCIATIF AVEC LOREINA TV

Rappel de la note de synthèse

Dans le cadre d'un projet d'un web télévision/radio en direct, l'association LOREINA TV a déposé un appel à projet associatif dans lequel ses représentants demandent à la Commune une participation de 2 500 €. Ils ont également sollicité le Conseil Régional et le Conseil Départemental. D'ores et déjà, ils ont obtenus une subvention de l'Etat se montant à 8 000 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'allouer à ce projet innovant une somme de 1 000 €.

Madame REBSTOCK demande un descriptif du projet innovant et souhaite beaucoup plus de détails.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur THIRY afin de donner des explications.

L'association LOREINA TV, en plus de la Web TV, a développé une Web radio « les voix de la Fensch », pour mettre en avant les événements du territoire et les habitants. Ces derniers pourront être présentateurs d'un journal TV ou radio, cadres, photographes, monteurs, graphistes... L'ensemble des personnes agissant pour l'association sont 100 % bénévoles : étudiants, conducteurs de bus, vendeurs, retraités...

La demande de subvention est portée sur l'achat du matériel permettant « le direct » ; ces achats s'élèvent à 19 906 €.

L'association bénéficie également du soutien financier du Ministère de la Culture, du Département et de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch.

Le budget prévisionnel de ce projet est équilibré au montant de 22 656 €.

L'association a sollicité une subvention de 2 500 €. La Ville propose de leur allouer 1 000 €.

Madame REBSTOCK indique que, sur le principe, son groupe votera « pour » car cette association est innovante. Toutefois, elle s'interroge sur la différence entre les structures LOREINA TV et LIPIXEL.

Monsieur THIRY répond que ce n'est pas la même chose.

Madame REBSTOCK évoque qu'un film est en train d'être réalisé sur l'école. Elle rappelle les règles de communication durant une période électorale et que l'on se doit d'être vigilant afin de ne pas réitérer les erreurs de la campagne 2014.

Madame REBSTOCK souligne que le budget de la campagne doit être bien distinct du budget de la Commune. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas encore en campagne et qu'il fait simplement son travail de maire.

Monsieur PATERNIERI, membre de l'association LOREINA TV, quitte la salle au moment du vote.

VOTE : unanimité

FINANCES

10. MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2018 CONCERNANT LA CESSION DE TERRAIN, SECTION 9 N° 319 ET N° 729 ET SECTION 10 N° 407.

Rappel de la note de synthèse

ALILA aménage toujours l'intégralité des trois parcelles, soit 7 694 m², la surface totale de plancher reste à 4 200 m². Le changement se porte sur une rétrocession à la collectivité, après la réalisation du tènement, d'une surface d'environ 4 736 m².

Du fait de la forte baisse de l'emprise foncière cédée, la vente se portera à 245 000 € HT net vendeur.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'engager les procédures correspondantes.

Madame REBSTOCK s'interroge sur le montant de la vente qui était inscrit l'année dernière au budget pour un montant de 380 000 €, alors qu'à ce jour il est à 245 000 €.

Monsieur FRANCO répond que la somme est moindre car il y a moins de dépenses.

Madame REBSTOCK demande si les conclusions du commissaire enquêteur ont été réceptionnées en mairie.

Monsieur THIRY lui indique qu'un courrier est arrivé en mairie vendredi regroupant les différentes questions soulevées lors de l'enquête publique.

Madame REBSTOCK désire avoir le contenu et la procédure à suivre.

Monsieur THIRY lui répond qu'il reprend exactement sa demande et que le commissaire enquêteur a demandé une prolongation pour remettre son rapport.

Madame REBSTOCK souhaite savoir si la commune peut vendre le terrain à ALILA avant l'approbation du PLU.

Monsieur THIRY précise que le terrain n'est pas concerné.

Madame REBSTOCK souligne qu'il est important d'avoir les conclusions du commissaire enquêteur avant de se lancer dans le projet. Elle revient sur le fait que les riverains n'ont pas été concertés.

Monsieur le Maire informe que des habitants sont intéressés par le projet et rappelle les 55 000 € de pénalités par an.

Madame REBSTOCK revient sur le fait que ces pénalités ne dérangeaient pas la majorité jusqu'à présent puisqu'elle n'a engagé aucun projet de logements conventionnés depuis 2014. Elle demande de reprendre la concertation sur le projet.

Monsieur le Maire indique que lorsque des personnes l'interpellent pour demander des logements, avec ce projet, il répond à leur besoin.

Madame REBSTOCK rappelle que les habitants de Nilvange ont appris le projet par le biais du Républicain Lorrain et reproche à Monsieur le Maire de ne pas avoir informé la population.

Monsieur le Maire répond que ce projet sera présenté à toute la population quand il aura les plans et toutes les indications importantes, car jusqu'à ce jour beaucoup de choses ont changé.

Monsieur FORTUGNO évoque le passage de cinquante-quatre logements à soixante-trois logements et revient sur le fait qu'il n'y a pas eu d'information en dehors du Républicain Lorrain.

Monsieur le Maire rétorque en demandant à Madame REBSTOCK si elle est en campagne.

Madame REBSTOCK répond qu'elle a toujours eu le même discours avec lui depuis le début du projet et ne changera pas d'avis.

VOTE : Par 17 voix pour et 4 contre (REBSTOCK A., FORTUGNO J., GULINO G., DA ROCHA SOARES A.)

11. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Rappel de la note de synthèse

L'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), dispose que, dans les deux mois précédant le vote du budget, le maire présente au conseil municipal des communes de 3 500 habitants et plus, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte du débat par une délibération spécifique.

Le ROB est transmis au représentant de l'Etat dans le département et à l'EPCL dont la commune est membre.

Monsieur le Maire souligne que la capacité d'autofinancement (CAF), qui se monte à 515 000 €, est la plus haute depuis quatre ans et que c'est le fruit du travail effectué afin de limiter les dépenses.

Monsieur le Maire poursuit, qu'en dépit de la baisse de la DGF, la CAF est positive, sans augmenter les taxes locales.

Monsieur FRANCO prend la parole en indiquant que la taxe d'habitation baisse cette année de 2/3 pour 80 % des contribuables et que la DGF va baisser jusqu'à se stabiliser pour les prochaines années.

Monsieur FRANCO explique les orientations budgétaires :

- le reversement aux communes est identique à 2017 ;
- les valeurs locatives augmentent de 2,2 % en 2019 ;
- les aides à l'investissement restent identiques, la TVA est remboursée à 16,40 % ;
- la baisse des charges de personnel occasionnée par :
 - o la réorganisation des services,
 - o la démission de deux personnes,
 - o la mutation d'un agent,
 - o trois départs à la retraite.

Monsieur GULINO demande combien de personnes sont parties.

Monsieur FRANCO répond que six personnes sont parties et que la Ville a fait appel à des services extérieurs (Fensch Coup de Main, Technigazon...).

Monsieur FRANCO poursuit :

- à propos des charges à caractère général : elles comprennent, encore cette année, la location des structures modulaires durant les travaux de l'école Georges Brucker ; des économies ont été faites sur les dépenses de maintenance, d'éclairage public, de produits d'entretien et globalement en rationalisant les achats ;
- la baisse des différents postes permet de récupérer environ 200 000 € sur les 350 000 € de perte de la DGF ;
- les recettes proviennent toujours de la participation de la CAF et des dotations de l'Etat, pas de réels surprises par rapport aux autres années ;
- le ratio de rigidité des charges de structures (47,79 %) correspond essentiellement aux charges fixes de personnel et en 2018, est le plus bas depuis 2013 ; le seuil d'alerte est à 65 %.
- la commune versait 150 000 € au SDIS, maintenant les charges sont prises en compte par la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch ;
- concernant le transfert de la médiathèque : des négociations ont eu lieu avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch afin qu'ils en prennent la compétence, elles n'ont pas abouti ;
- concernant l'école Brucker, les travaux de réfection totale de la toiture seront effectués pendant les vacances scolaires (été 2019).
- bilan 2018 : au niveau des investissements 60,45 % du prévu a été réalisé ;
- sincérité du budget : on peut remonter jusqu'en 1999, la tendance s'améliore au cours des années.

Monsieur FRANCO projette un graphique pour illustrer sa réponse et commente :

- en résumé, l'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qu'il reste en 2018 permet de rembourser la totalité du capital de l'emprunt ;
- pour information la Ville avait touché, en 2015, 415 000 € concernant l'affaire du terrain synthétique ;
- les restes à réaliser 2018 correspondent à l'achat du columbarium, de l'épandeur et les frais de bureaux d'études, soit 52 000 € ;
- présentation du tableau des principales réalisations ; révision du POS en PLU (- 9 088,86 €) ; renouvellement chaque année des illuminations de Noël, environ 5 000 €/an ; serveur informatique de la mairie (crash).

Monsieur GULINO demande si des travaux sont prévus au niveau du pont SNCF.

Monsieur THIRY confirme que les voiries ont été faites.

Monsieur FRANCO fait part de sa satisfaction du premier bilan de l'opération Mellet/Brucker et continue son exposé :

- pour 2019, il n'est pas prévu d'augmenter la fiscalité ;
- reconduction des activités avec les partenaires pour la Médiathèque, discussion avec la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour la reprise de la Médiathèque où 75 % des inscrits sont extérieurs à la Commune de Nilvange ;

Monsieur le Maire explique sa volonté de faire prendre en charge par la CAVF.

Monsieur FRANCO continue en précisant que la section d'investissement en 2019 s'équilibrera à 3 489 000 € :

- parmi les nouvelles acquisitions 2019, l'achat d'un camion (240 000 €) sur deux années est prévu pour remplacer l'actuel dont les réparations annuelles coûtent à la Ville entre 5 000 € et 20 000 € de réparation par an.

A propos des recettes d'investissement, Madame REBSTOCK s'étonne de retrouver la vente du terrain à Monsieur MULLER.

Monsieur FRANCO précise que cela n'a pas été réalisé en 2018.

Monsieur SCHMITT ajoute qu'il y a eu une étude sur la viabilité.

Monsieur THIRY confirme que c'est favorable et que l'on remet au budget.

Monsieur GULINO fait la remarque que le camion coûte très cher et propose de l'occasion, voire de la location.

Madame REBSTOCK parle également d'un investissement coûteux.

Monsieur FRANCO continue de présenter les recettes d'investissement 2019 :

- les subventions sont mises au budget mais dans l'attente du versement ;
- le capital emprunté reste toujours dans l'objectif de désendetter la Ville ; pour information, la dette est stable par rapport à l'année dernière, soit 985,22 € par habitant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des questions. Le débat est ouvert.

Intervention de Madame REBSTOCK :

- On rejoint votre analyse sur les baisses de fonctionnement, mais pas sur les baisses dues au non remplacement du personnel, il y a des postes majeurs qui n'ont pas été remplacés. De plus, il est difficile de suivre l'externalisation choisie par la majorité.
- Les dossiers de subventions ont été remis en retard en raison de la restructuration des services.

Monsieur FRANCO précise qu'il n'y a pas eu de retard de finalisation.

Madame REBSTOCK indique que c'est ce qui lui a été dit lors de la commission.

Monsieur THIRY répond que non, du retard dans le versement des partenaires, mais pas dans la remise des dossiers.

Madame REBSTOCK demande que soit revue la politique de non-remplacement de tous les agents qui partent en optant pour une politique d'embauches raisonnées et raisonnables. Elle insiste sur le fait qu'aujourd'hui on exige des agents qu'ils fassent autant avec moins de moyens et que ce n'est pas acceptable car on voit très clairement les limites de cette politique en se baladant dans la ville.

Concernant la Médiathèque, elle souligne que le DOB n'apporte aucune solution pour pallier aux problèmes évoqués.

Pour le budget d'investissement Brucker/Mellet, il conviendra d'attendre la finalité du projet afin d'en tirer des conclusions financières.

Elle indique que l'on perçoit dans le budget des difficultés de trésorerie dû au retard du versement des subventions et que les subventions escomptées (1 630 000 €) ne représente que 46% du projet Brucker-Mellet or le pourcentage annoncé par la majorité était beaucoup plus important.

Monsieur le Maire répond qu'au niveau des emplois le bureau a fait le choix d'embaucher un policier municipal qui a un rôle important sur la propreté de la Ville, ce qui permet aux agents de se libérer pour d'autres tâches et que les services administratifs ont été réorganisés en jouant sur la polyvalence et la compétence des agents, ceci avec reconnaissance salariale. L'Etat ne fait pas de cadeau. On doit s'adapter à la conjoncture.

Madame REBSTOCK souligne le retard pris sur les travaux de l'école Brucker, et ajoute qu'une rentrée en cours d'année serait préjudiciable (référence à différents articles du Républicain Lorrain).

Monsieur FRANCO précise que les délais n'ont pas été respectés à cause du bruit du chantier devant être interrompu pendant les cours.

Monsieur le Maire rappelle que si la rentrée devait se faire en cours d'année, elle aurait eu lieu en février 2019 et ceci pour répondre à la demande des enseignants. Il rappelle que les modulaires ont un coût, mais que l'objectif de la commune est avant tout le bien des enfants. De plus, afin d'éviter le bruit trop dérangeant, les heures et les jours de certains travaux sont respectés.

Madame REBSTOCK note que les travaux de l'école Brucker sacrifient trois ans d'emprunt.

Madame REBSTOCK poursuit en parlant de rafistolage des routes, de la somme excessive pour l'achat du camion et indique que son groupe votera contre le budget primitif.

Monsieur FRANCO demande de voter sur le fait qu'il y a bien eu débat.

L'opposition vote contre.

Deux questions de l'opposition

1^{ère} question :

Madame DELLE MONACHE a envoyé un courrier concernant un passage qui mène à des habitations, photos de détériorations, problème de verre, de végétation, de détérioration du chemin, problème d'entretien de ce passage.

Monsieur le Maire a demandé des devis pour refaire cette voirie, le premier devis est d'environ 40 000 €. Un deuxième devis est en attente.

Monsieur TOCZEK précise qu'un camion va tourner toute la journée sur la ville pour reboucher les trous (3 800 €).

Madame REBSTOCK demande qu'on fixe une date pour remettre ce chemin en l'état. L'intervention devient urgente, une personne âgée est tombée à cet endroit, s'est blessée et a été hospitalisée.

Monsieur TOCZEK ajoute qu'il y a une opération « nids de poule » de prévu, et que malheureusement le camion ne peut pas accéder dans ce passage.

Madame REBSTOCK déplore que cette personne n'ait toujours pas été contactée.

Monsieur le Maire répond que l'on fait au mieux et au plus vite car il y a urgence partout. Nous sommes au courant de cette situation, cette personne doit être vue prochainement.

Monsieur FORTUGNO regrette que la rue Foch ne soit pas refaite entièrement et demande de combien est l'enveloppe.

Monsieur le Maire rappelle qu'au départ « Cœur de Villes, Cœur de Fensch » ne devait pas passer par la Commune de Nilvange.

Monsieur FORTUGNO insiste sur le fait que les travaux commencent au pont.

Madame REBSTOCK demande si on s'engage sur la réfection de cette voie.

Monsieur le Maire répond qu'il va voir les faisabilités techniques et financières.

2^{ème} question « Le crassier » :

Madame REBSTOCK s'interroge sur le périmètre des travaux engagés.

Monsieur le Maire répond que les travaux d'exploitation s'étendront du rond-point des statues à l'entrée du Konacker mais n'iront pas vers les rues d'Alsace et Lyautey.

Monsieur PATERNIERI répond que la balustrade le long du crassier a bien été expliquée sur le site de la Ville.

Monsieur TOCZEK explique que la balustrade est présente pour sécuriser le chantier et couper les courants d'air. Cela va durer environ six mois.

Séance levée à 21 heures.